

LES CHARBONNAGES DU BOIS-DU-LUC PENDANT LA GRANDE GUERRE

Eddy E. Felix

Expert-comptable et conseil fiscal

Membre de l'Academy of Accounting Historians

feliieddy@voo.be



1. Les années 1914 et 1915

L'année 1914 avait commencé dans les meilleures conditions du monde. La Société des Charbonnages du Bois-du-Luc et d'Havré, fondée en 1685, occupait près de 3.400 ouvriers et assurait une production annuelle de 545.000 tonnes de charbon¹.

Un entrepreneur de spectacles de La Louvière avait demandé à pouvoir disposer de la salle de la cantine pour y installer un cinéma. Le Comité d'administration décida d'accepter la proposition à condition que tous les frais soient à charge du concessionnaire tandis que le Directeur général des charbonnages veillera à la moralité des films donnés en spectacle².

Le nouveau chantier pour le Comité d'administration était l'adaptation de l'enseignement dispensé dans les écoles des charbonnages du Bois-du-Luc, à la loi scolaire votée le 19 mai 1914.

L'Assemblée générale du 28 mai 2014 avait approuvé le bilan élaboré par le Comité et vérifié par MM. les commissaires. Le bénéfice net total de l'exercice 1913-1914 s'élève à 3.577.881,13 frs au 31 mars 1914. Sur ce bénéfice il a été distribué une somme de 2.650.000 frs en dividendes³. Soucieuse de motiver les employés, l'Assemblée accorde au personnel employé (une vingtaine de personnes) la même gratification que celle accordée les années précédentes, soit 1% du chiffre des dividendes au-dessus de 1.200.000 frs⁴.

A la dernière Assemblée d'avant-guerre, celle du 3 juillet 1914, après avoir vérifié les comptes du mois de mai et examiné la situation, le Comité d'administration décrète un dividende de 200.000 frs, portant à 1.400.000 frs les dividendes déjà payés durant l'année 1914. Ce même comité décide que le bilan ne sera pas publié, puisqu'aucune obligation n'existe de le faire⁵.

L'envahissement de la Belgique

Le 4 août 1914, l'Allemagne viole la neutralité et envahit la Belgique. A hauteur de Visé, le l'armée belge fait sauter un pont sur la Meuse et tente de freiner l'avance de l'armée allemande. Avec la chute du Fort de Loncin le 15 août, où l'on trouva le Général Leman grièvement blessé, la Belgique se trouve ouverte à l'invasion. L'armée belge se replie derrière la Gette, et le roi Albert

1er en prend le commandement. Après avoir contenu l'armée allemande à Haelen, le roi et le gouvernement belge s'établissent dans l'enceinte fortifiée d'Anvers (17-18 août 1914).

Le 20 août 1914, les allemands envahissent Bruxelles où les journaux cessent de paraître.

L'armée française, après avoir poussé quelques pointes dans le Luxembourg et livré des combats sur la Semois, commence à diriger son aile gauche vers Namur et le Hainaut.

Le 20 août, les corps français se massent sur la Sambre, tandis que les Anglais débarqués à Boulogne se concentrent dans la région de Mons et déclenchent l'affrontement, pour freiner l'avancée allemande. Les combats entre Namur et Mons lancent le début d'un exode massif. Le 21 août, la population de Jemappes prend la route en direction de Valenciennes. La Louvière et les villages environnants entendent les échos de la bataille de Collarmon, mais ne sont pas touchés par les combats.

L'avancée allemande sera mise en échec lors de la Bataille de la Marne (du 6 au 9 septembre 1914), et pour contourner l'obstacle, les Allemands commenceront le bombardement de la cité portuaire d'Anvers.

Le 6 octobre, l'armée belge quitte la ville, qui se rend le 10. Le Gouvernement se replie sur Ostende, pour arriver finalement à Saint-Adresse, près de Boulogne en France, où il siègera durant toute la durée de la guerre⁷.

Le Roi décide de rester sur le territoire belge et se fixe à Furnes tandis que l'armée, épuisée, s'est retranchée sur quarante kilomètres le long de l'Yser.

Pendant la nuit du 29 au 30 octobre 1914, l'armée allemande, qui a arrêté son offensive sur la rive droite du fleuve, voit l'eau monter sous ses pieds.

Le 27 octobre, profitant d'une accalmie, les troupes belges du génie avaient ouverts les vannes de l'écluse de Furnes à marée haute, puis, sur la suggestion du batelier Geeraert, on avait risqué l'ouverture du déversoir de Noordvaert... l'eau envahissait le champ de bataille⁸.

Fin octobre, la plaine de l'Yser était sous eau, la progression allemande était arrêtée, et la ligne de front allait à peine bouger pendant les quatre prochaines années.

Après la 1^{ère} Bataille de l'Yser, le front se stabilisa pendant quatre ans. Le territoire belge indépendant est réduit à une parcelle de terre entre le petit fleuve et la frontière française.

Pendant leur progression, les troupes allemandes se sont livrées à d'innombrables atrocités. Irritées par le refus de céder le passage vers la France et la résistance des armées belges, les troupes allemandes commettent des exactions sur les populations civiles. Des milliers de Belges sont fusillés ou déportés ; des villages détruits ou incendiés : Andenne, Dinant, Taminies, Aerschot, Louvain paient ainsi un lourd tribut à la résistance de l'armée belge à l'avance allemande sur la France. L'incendie de Louvain et de sa bibliothèque indignent tout le monde civilisé. Le résultat en est une aversion de la population belge pour l'envahisseur⁹.

A partir du jour où le front des armées s'est stabilisé sur l'Yser, la plus grande partie du territoire belge passe au pouvoir de l'envahisseur et se trouve isolée du monde extérieur.

Dès le 26 août 1914, le Haut commandement allemand avait installé un gouvernement militaire censé assurer le bon fonctionnement de l'occupation. Il fut baptisé Gouvernement général et dirigé par un gouverneur général, Moritz von Bissing (1844-1917), de décembre 1914, à son décès en avril 1917.

A l'arrière du front des combats, une certaine normalisation s'installe : les communes suivent les directives des autorités restées sur place.

Le Ministre de l'Intérieur avait recommandé aux civils « *de ne pas combattre, de ne proférer ni injures, ni menaces, de se tenir à l'intérieur et de fermer les fenêtres afin que l'on ne puisse pas dire qu'il y eu provocation* ». La résistance passive est symbolisée par l'infirmière britannique Edith Cavell et l'architecte Philippe Baucq, exécutés au Tir National à Schaerbeek, le 12 octobre 1915.

Production, vente de charbons, relation avec les autorités d'occupation

Pendant les premiers mois de la guerre, d'août à novembre 1914, le Directeur général des Charbonnages du Bois-du-Luc M. Paul Descampe¹⁰ et l'ingénieur principal André, se sont trouvés seuls face à l'occupant. La situation de guerre va modifier totalement les rapports entre les charbonnages. De concurrence sauvage entre les charbonnages du Centre, on va passer à une sorte de confraternité face à l'épreuve, et il en sera de même dans les relations avec le personnel.

La guerre apportera des modifications d'organisation avec l'apparition timide de la fonction commerciale, tandis que la comptabilité verra se créer la fonction de chef-comptable et l'emploi de fiches pour la tenue des stocks.

L'arrêt de l'activité charbonnière n'est pas envisageable tant pour le Comité d'administration que pour les familles d'ouvriers d'autant que l'autorité allemande menace de mettre sous séquestre les mines qui suspendraient le travail¹¹.

Celle-ci réquisitionne de grandes quantités de charbon tandis que la vente pour l'industrie et les foyers domestiques s'effondre.

Le Comité d'administration ne peut se réunir pour la première fois que le 19 novembre 1914 à Bruxelles et décide que le Directeur doit s'opposer le plus possible à toute réquisition et ne livrer le charbon que contraint et forcé¹². Cette attitude sera encore confirmée en avril 1915. Le Comité recommande au Directeur de se placer avant tout du point de vue patriotique tout en se conformant à l'exemple des autres exploitations¹³. Au 30 janvier 1915, quatre mille tonnes de tout venant-35%, charbon destiné aux locomotives étaient déjà réquisitionnés¹⁴. Les autorités allemandes promettent un paiement de 80% comptant et de 20 % après la guerre.

Par un arrêté du Gouverneur Général von Bissing en date du 26 avril 1915, toute production des charbonnages : charbons, cokes, sous-produits, briquettes doit être remise aux mains d'un organisme allemand, la Kohlenzentrale, qui fera toutes les opérations commerciales¹⁵.

La Kohlenzentrale basée à Anvers est l'ancienne Charbonnière d'Anvers, la filiale belge du Syndicat charbonnier Rheno-Westphalien, grand concurrent des charbonnages belges.

Par suite de la mévente, le Bassin de Charleroi avait remis à la Kohlenzentrale des prix en baisse malgré la hausse constatée dans les prix de revient. Cette baisse de prix a entraîné les charbonnages du Centre à devoir suivre¹⁶.

Investissements

Dès le mois de mars 1915, l'Assemblée générale approuve l'achèvement des travaux de premier établissement (investissements) en cours lors de l'invasion du pays : aménagement de la Fosse St-Patrice, l'installation du lavoir Humboldt qui avait été commandé en Allemagne avant-guerre, et un nouveau (galerie de mine principale) de 710 m à Havré¹⁷.

A la séance du Comité du 30 juin 1915, le Directeur expose qu'il est temps de créer un nouveau terril pour la section d'Havré, le charbon reconnu y assurerait une exploitation de 30 ans au moins.

L'emplacement qui convient le mieux est constitué par des prairies appartenant au prince de Croÿ qui avait déjà fait des avances pour que le charbonnage lui achète ces terres¹⁸.

Lors de la présentation d'un rapport expliquant la marche des travaux pendant les 9 premiers mois de l'année 2015, l'ingénieur principal André présente un plan pour développer l'extraction, et justifie, avec tous les chefs de services, des projets d'installations nouvelles à créer sur une période de 18 à 20 mois, pour un montant d'environ 2.032.000 frs¹⁹.

Ceux-ci comprennent la mise à terril à Havré, deux installations d'exhaure (pompage de l'eau) : l'une à Havré et l'autre à Bois-du-Luc.

Mesures sociales

Ce qui est le plus remarquable est ce qui a été opéré sur le plan social aux Charbonnages du Bois-du-Luc. Au début de la guerre, le Directeur Paul Descampe s'est trouvé seul, et a pris des décisions qui ont été présentées à la séance du Comité du 19 novembre 1914.

Les ouvriers ont été mis au travail un jour sur deux malgré l'accumulation des stocks.

La perception des loyers a été suspendue tandis que le travail de mise à l'éclairage électrique dans les maisons ouvrières de Bois-du-Luc et au Quesnoy s'est poursuivi.

Pour la fourniture de charbon aux ouvriers, le Directeur a demandé et obtenu une réduction du prix, passant à 1 fr. au lieu de 1,40 fr. l'hectolitre, et de porter la quantité de 4 à 5 hl par foyer pendant l'hiver.

Les fêtes de Sainte-Barbe de 1914 sont réduites à la messe sans musique, mais la gratification traditionnelle est maintenue.

Le Comité décide également de continuer à payer le traitement de M. Licop, employé appelé sous les drapeaux²⁰.

Vers la fin de l'année 1915, le Comité décide d'affecter les subsides annuels consacrés à la kermesse de Bois-du-Luc, à l'envoi mensuel d'une caisse de 6 frs aux ouvriers de la Société prisonniers en Allemagne et en Hollande, si ceux-ci peuvent les recevoir²¹.

Le Directeur général demanda au Comité l'autorisation d'agir comme les sociétés voisines : acheter des pommes de terre et les revendre à prix coûtant au personnel ouvrier, mais le Comité estima préférable de chercher à grouper les ouvriers et à leur avancer les fonds nécessaires²². C'est ainsi que la Société verse au Comité provincial d'alimentation une subvention de 20 frs par ouvrier, et qu'une somme de 10.000 frs est engagée à la Caisse régionale des prêts à la Louvière.

Malgré la guerre, la Société des Charbonnages du Bois-du-Luc tente de se conformer aux dispositions de la loi scolaire votée le 19 mai 1914, qui impose de donner une éducation scolaire aux enfants de 6 à 14 ans. Une école primaire mixte pour les enfants d'ouvriers fut créée par les Charbonnages de Bois-du-Luc au centre de la cité de Bosquetville, en 1850.

L'application de la nouvelle loi impose à la société de construire au moins deux classes pour les garçons et deux classes pour les filles, mais le Comité décida de temporiser, vu les circonstances de guerre.

Pour la rentrée scolaire, deux nouveaux instituteurs diplômés sont engagés, M. Ghisbain et Mlle Bayot, et la rentrée des classes 1914-1915 s'est faite en progrès sensible. L'augmentation des élèves est due à un 4e degré, et à une bonne réputation des écoles²³.

L'Hospice Plunkett de Rathmore avait été fondé en 1861 par un legs de Goswin, baron de Rathmore, qui fit partie du comité des régisseurs de la Société de 1848 à 1859.

L'Hospice qui héberge ses anciens travailleurs âgés, a comme seules ressources les revenus de sa quotité dans les Charbonnages du Bois-du-Luc (en 1900 : 28.443 frs de dividendes perçus), de ses titres de rente Etat Belge, Chemin de fer vicinaux et du Crédit Communal voit toutes les sources de financement brusquement taries.

La Caisse régionale des prêts de La Louvière voulait bien prêter sur titres, mais à condition que la Société des Charbonnages du Bois-du-Luc serve d'intermédiaire. La Société, couverte par les quotités et titres indiqués plus haut, décide d'emprunter à 3% les sommes nécessaires à la vie de l'hospice, pour les prêter aux mêmes conditions à celui-ci²⁴.

L'aide sociale octroyée par la Société ne se limite pas uniquement à son personnel et aux institutions sociales du charbonnage mais également aux communes environnantes.

Le Comité décide, en décembre 1914, de verser une subvention de 40.000 frs au Comité provincial, mais en l'avisant de répartir cette subvention aux communes avoisinantes de la manière suivante : Houdeng-Aimeries : 15.000 frs, Havré : 10.000 frs, Houdeng-Goenies, Trivières et Ville-sur-Haine, chaque commune : 5.000 frs²⁵.

Le Comité autorise le Directeur à doubler la part souscrite par la Société dans le capital de la Coopérative pour l'alimentation du Hainaut, si les autres charbonnages voisins² font de même²⁶, et autorise à donner le charbon nécessaire et un subside de 10 frs par mois pour les nourrissons de Trivières²⁷. D'autres subsides et livraisons de charbons seront octroyés pour l'année 1915.

M. Paul de Prelle, administrateur²⁸, a fait intervenir M. Brand Whitlock (1869-1934) ambassadeur des Etats-Unis (qui n'étaient pas encore entrés en guerre), pour pouvoir céder 25.000 kg de sulfate d'ammoniaque (sous-produits de la distillation du charbon) aux agriculteurs de la région. Ce sous-produit était réservé pour les 2/3 à l'Allemagne.

Les conditions de vie en Belgique occupée se durcissent progressivement les années suivantes, et l'aide de la Société des Charbonnages du Bois-du-Luc en faveur du personnel et des villages environnants augmentera.

Gestion, administration et comptabilité de la société.

Les circonstances de la guerre ont fait que le Comité d'administration n'a pu se réunir avant le 19 novembre 1914.

La première décision fut de payer les dividendes arriérés, les contributions et les dettes de moyenne importance, de chercher à liquider les dettes importantes en proposant aux créanciers un paiement composé de moitié en espèces, moitié effets de commerce payables après le moratorium, et d'approuver les mesures prises par M. Le Directeur général Paul Descampe. Ne pouvant réunir l'Assemblée générale, le Comité avait adressé aux membres de l'Assemblée générale³⁰ un exposé succinct de la situation, exposant que rien n'avait été négligé pour atténuer les conséquences de l'occupation du pays, et on pouvait se féliciter de ce que les installations soient restées intactes et le personnel ouvrier relativement occupé.

L'Assemblée générale du 30 mars 1915 approuve les décisions prises, il y a lieu de ne pas interrompre les travaux quelles que puissent être les suites financières de cette décision, qui assure l'existence et la conservation du personnel ouvrier et de ses familles³¹.

Le Comité apprend que la situation financière se maintient de manière assez satisfaisante malgré les lourdes pertes subies en mars par suite du ralentissement de l'activité, et grâce au paiement d'une partie des réquisitions.

Il apprend que Charles de Prelle de la Nieppe, son Président, est gravement malade. Celui-ci décèdera le 8 mai 1915³².

Ce même comité aborde l'élaboration du bilan. Après examen des divers postes de l'actif et du passif, il décide d'admettre les chiffres présentés, de maintenir provisoirement l'évaluation des titres en portefeuille, et d'affecter aux amortissements du mobilier, sondage et rachats de parts, une partie des bénéfices non affectés. Le solde sera porté à un compte provision pour dépréciation éventuelle sur magasin et portefeuille³³.

L'Assemblée du 31 mai 1915, après avoir entendu le rapport du Directeur général Paul Descampe, resté seul face l'occupant pendant les premiers mois de la guerre, approuve le bilan de l'exercice 1914-1915.

Le Directeur est chargé de transmettre à tous les agents de la société le témoignage de la satisfaction de l'Assemblée, pour la façon dont chacun d'eux s'est acquitté de ses fonctions depuis le commencement de la guerre.

Sur la proposition de M. le Comte de Goussencourt, M. Carlier est appelé par acclamation à la présidence de l'Assemblée générale. Cette même Assemblée autorise le Comité, pour le cas où celui-ci se trouverait exposé à ne pas pouvoir se réunir faute de quorum requis, à assumer en qualité de régisseur provisoire un ou plusieurs membres de l'Assemblée générale dans leur ordre d'ancienneté.

La vie continue, même si c'est au ralenti. Du 22 juillet 1914 au 27 août 1915, la société a reçu 20 notifications d'actes de notaires annonçant des changements de propriétaires de parts par suite de décès, avec la demande d'inscrire les héritiers sur les feuilles de dividendes, ainsi que d'huissiers de Justice signifiant la mise en gage ou la main levée de titres pour la garantie du remboursement de prêts, de partages de titres, de donation ou de cession de titre onéreux.

Une quotité, rapportant 131,8728 frs par dividende de 100.000 frs, a été cédée pour le prix de 17.800 frs, évaluant la Société à 13.500.000 frs, alors qu'avant-guerre les parts de la Société étaient évaluées à un capital supérieur à 40.000.000 frs³⁴.

Le Comité continue à travailler sur ses chantiers, comme le projet de création de titres au porteur, et des modifications aux statuts qui en seraient la conséquence, mais il se préoccupe aussi de la dégradation des résultats tels qu'ils ressortent de la comptabilité.

L'Assemblée générale du 31 août 1915 tenue à Bruxelles dans les locaux de la Société Générale, charge un de ses membres à se joindre aux trois membres du Comité qui doivent se rendre au siège social, pour étudier les moyens d'améliorer la situation et d'arriver à l'abaissement des prix de revient.

L'Assemblée estime qu'il y a lieu de poursuivre les travaux d'amélioration des installations et de l'outillage, de façon à tirer parti dans la plus large mesure de la reprise des affaires que l'on espère voir se produire après la conclusion de la paix³⁵.

Les travaux se portent sur l'examen des causes de la situation et des remèdes qu'elle comporte, autant en ce qui concerne la partie technique, que la partie administrative et commerciale³⁶.

En octobre 1915, il est constaté l'augmentation du nombre des journées de travail, et qu'un certain nombre des ouvriers flamands a pu reprendre son travail.

De manière à pouvoir financer à la fois les investissements prévus pour l'accroissement de la production et la réduction du prix de revient, l'Assemblée du 26 octobre 1915 sera avisée de la conclusion, avec la Banque Nationale de Belgique, d'un contrat d'ouverture de crédit à concurrence de 1.000.000 frs, à prélever successivement et au fur et à mesure des besoins de la Société. Le taux de l'intérêt sur les sommes en débit est de 5%, l'opération étant gagée par un dépôt de Fonds publics d'une valeur nominale de 2.000.000 frs.

Le Comité du 1er décembre 1915 examine la situation financière dont l'amélioration est continue. A une lettre de Me Faucon, avocat à Houdeng-Aimeries, demandant la distribution d'un dividende, il est répondu que le Comité envisagera cette question dès que la situation financière le permettra.

En effet, à la réunion du Comité du 29 décembre 1915, il est prévu de convoquer une Assemblée générale extraordinaire le 26 janvier 1916 à la Société Générale de Belgique à Bruxelles, pour traiter de la modification des statuts.

Dans cette réunion, il sera proposé aussi d'adopter un prélèvement extraordinaire de 100.000 frs sur la réserve, et de l'affecter à une répartition aux actionnaires³⁷.

La vie continue et la population s'adapte, mais la guerre dont on croyait qu'elle sera brève, continue. Sur le front de l'Yser se poursuit une guerre de positions, caractérisée par de longues périodes d'observation. Dans le pays occupé, la population doit se nourrir, travailler, payer ses dettes et les enfants doivent aller à l'école tandis que l'activité charbonnière continuera dans des conditions de plus en plus difficiles.

[La suite - La vie aux Charbonnages du Bois-du-Luc pendant l'année 1916 - est prévue pour être publiée dans la RBC de décembre 2016.](#)

1. *Bibliothèque de Mariemont 343B, Delattre V., Bois-du-Luc 1685-1935, Notices historiques III, les Charbonnages du Bois-du-Luc et d'Havré aux XIXe et XXe Siècles p.146.*
2. *Ecomusée du Bois-du-Luc (ECBDL), Registre des délibérations n° 12, Séance du Comité d'administration du 12 mai 1914, p.62.*
3. *En 1915, la société comportait 800 associés dont 40 possédaient moins de 1 cent-millième et 7 moins de 0.05 cent-millièmes, Bibliothèque de Mariemont 343B, Delattre V., op.cit. p.107*
4. *ECBDL, op.cit., Séance du Comité d'administration du 12 mai 1914, p.63.*
5. *ECBDL, op.cit., Séance du Comité d'administration du 3 juillet 1914, p.67*
6. *Le traité de Londres (1839) signé par les Grandes puissances dont l'Allemagne, garantissait la neutralité de la Belgique.*

7. *STEVENS Fred et TIXHON Axel, L'Histoire de Belgique pour les nuls, Ed. First-Gründ, Paris, 2010 p.292*
8. *DUMONT Georges H., Histoire de la Belgique, E. Hachette, 1977, p.450*
9. *STEVENS Fred et TIXHON Axel op.cit., p.292*
10. *Paul Descampe avait été nommé directeur général en 1912 en remplacement d'Omer Degueuldre décédé.*
11. *ECBDL, op.cit., Séance de l'Assemblée générale tenue à Bruxelles le 30 mars 1915 p.73*
12. *ECBDL, op.cit., Séance du Comité d'administration 28 janvier 1915, p. 71*
13. *ECBDL, op.cit., Séance du Comité d'administration 28 avril 1915, p. 75*
14. *ECBDL, op.cit., Séance du Comité d'administration 28 janvier 1915, p. 71*
15. *ECBDL, op.cit., Séance du Comité d'administration du 30 juin 1915, p.80*
16. *ECBDL, op.cit., Séance du Comité d'administration du 30 juin 1915, p.80*
17. *ECBDL, op.cit., Séance de l'Assemblée générale du 30 mars 1915, p.73*
18. *ECBDL, op.cit., Séance du Comité d'administration du 30 juin 1915, p.80*
19. *ECBDL, op.cit., Assemblée générale du 26 octobre 1915, p.950*
20. *ECBDL, op.cit., Assemblée générale du 31 mai 1915, p.76*
21. *ECBDL, op.cit., Séance du Comité d'administration du 13 octobre 1915, p.90*
22. *ECBDL, op.cit., Séance du Comité d'administration du 26 octobre 1915, p.92*
23. *ECBDL, op.cit., Séance du Comité d'administration du 29 Septembre 1915, p.90*
24. *ECBDL, op.cit., Séance du Comité d'administration du 23 février 1915, p.72*
25. *ECBDL, op.cit., Séance du Comité d'administration du 29 décembre 1914 1915, p.70*
26. *ECBDL, op.cit., Séance du Comité d'administration du 23 février 1915, p.72*
27. *ECBDL, op.cit., Séance du Comité d'administration du 23 février 1915, p. 86*
28. *Paul de Prelle de la Nieppe (1876-1919 enterré au cimetière de Nivelles ,écuyer, bourgmestre de Manage était le fils de Charles, président du Comité du charbonnage.*
29. *ECBDL, op.cit., Séance du Comité d'administration du 19 novembre 1914, p. 68*
30. *Il n'y avait pas de titres au porteur. L'Assemblée générale réunissait les délégués des associés, qui représentaient au moins 50 frs sur 100.000 frs de dividendes distribués.*
31. *ECBDL, op.cit., Séance de l'Assemblée générale du 30 mars 1915, p. 73.*
32. *ECBDL, op.cit., Séance du Comité d'administration du 31 mai 1915, p. 76*
- Charles de Prelle de la Nieppe (1846-1916) écuyer,docteur en droit, procureur général de la Cour d'appel de Bruxelles*
33. *ECBDL, op.cit., Séance du Comité d'administration 28 avril 1915, p. 75*
34. *ECBDL, op.cit., Séance du Comité d'administration 28 avril 1915, p. 86*
35. *ECBDL, op.cit., Séance de l'Assemblée générale du 31 août 1915, p. 88*
36. *ECBDL, op.cit., Séance du Comité d'administration 13 octobre 1915, p. 91*
37. *ECBDL, op.cit., Séance du Comité d'administration 29 décembre 1915, p.97*